



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DES YVELINES

OCTOBRE 2020

2020-7

PUBLICATION LE 26 OCTOBRE 2020

SOMMAIRE

**ACTES REGLEMENTAIRES
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET
DE SECOURS DES YVELINES**

⇒ Arrêté n° 2020-035 du 26 octobre 2020 fixant la composition de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours des Yvelines. p. 5

**ACTES REGLEMENTAIRES DU
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES YVELINES**



Le Président
du Conseil d'administration

ARRÊTÉ n° 2020-035 du 26 octobre 2020

Fixant la composition de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours des Yvelines

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1424-31, R.1424-12 et R.1424-18 ;

VU l'arrêté n° 2014-022 du 13 juin 2014 fixant la composition de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté n° 2020-021 du 10 août 2020 portant organisation des élections des représentants à la commission administrative et technique du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines ;

VU le procès-verbal des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires et personnels administratifs technique et spécialisés à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours, en date du 15 octobre 2020 ;

SUR proposition du Directeur départemental des Service d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2014-022 du 13 juin 2014 fixant la composition de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours des Yvelines

Article 2 : Composition

La composition administrative et technique de services d'incendie et de secours des Yvelines est composée comme suit :

FONCTIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Directeur départemental des Services d'incendie et de secours des Yvelines	Colonel Stéphane MILLOT	Colonel Laurent CHAVILLON
Médecin-chef du Service de santé et de secours	Médecin de classe exceptionnelle Jean-Michel DUQUESNE	Médecin de classe exceptionnelle Chantal COUDERT

Accusé de réception en préfecture
078-287800536-20201026-2020-035-AR
Date de télétransmission : 26/10/2020
Date de réception préfecture : 26/10/2020

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES YVELINES
56 AVENUE DE SAINT-CLOUD - CS 80103 - 78007 VERSAILLES CEDEX

FONCTIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Collège des officiers de sapeurs-pompiers professionnels	Mme Perrine GODNAIR	M. Cyril ANNAT
	M. Christophe PORCHER	M. Sébastien PETITJEAN
Collèges des officiers de sapeurs-pompiers volontaires	M. Philippe GRAL	M. Nicolas DOBIN
	M. Pierre Emmanuel LANGLUME	M. Bruno HATTRY
Collège des sapeurs-pompiers professionnels non officiers	M. Grégory CHAILLOU	M. Julien VIGIER
	M. Yannick TENESI	M. Lionel CHATILLON
	M. Pierre RUIZ-DUPONT	M. Sébastien MALLEVRE
Collège des sapeurs-pompiers volontaires non officiers	M. Didier PROENCA	M. Christian AUZOLES
	M. Christophe BENOIT	M. Christophe BERNARD
	M. Stéphane BOUILLON	M. Denis DEUTSCH
Collège des fonctionnaires territoriaux du SDIS 78	Mme Agnès FOUQUES	Mme Laure BORÉE
	Mme Brigitte GATINEAU	Mme Géraldine HABICH

Article 3 : Un règlement intérieur

Un règlement intérieur fixe le fonctionnement et l'organisation des travaux de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours des Yvelines

Article 4 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à partir de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Article 3 : Publication et exécution

Le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des actes administratifs du SDIS des Yvelines.

Fait à Versailles le **26 OCT. 2020**

le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
des Yvelines

Alexandre VOLY

Accusé de réception en préfecture
078-287800536-20201026-2020-035-AR
Date de télétransmission : 26/10/2020
Date de réception préfecture : 26/10/2020